

## Un meilleur accès pour l'huile d'olive tunisienne à l'Europe

### **Une mesure commerciale autonome d'urgence en faveur des exportations d'huile d'olive tunisienne a été publiée aujourd'hui au Journal officiel de l'Union européenne (UE).**

Cette mesure entrera en vigueur à partir du 19 avril 2016 [Règlement (UE) 2016/580 du Parlement européen et du Conseil du 13 avril 2016 concernant l'instauration de mesures commerciales autonomes d'urgence en faveur de la République tunisienne].

En vertu de cette mesure, l'UE offre unilatéralement, jusqu'à la fin de l'année 2017, un contingent tarifaire à droit nul de 35.000 tonnes par an pendant deux ans, soit 70.000 tonnes au total, pour les exportations d'huile d'olive de la Tunisie vers l'Union, en complément du contingent annuel de 56.700 tonnes déjà prévu dans l'accord d'association UE-Tunisie.

Avec l'adoption du Règlement (2016/580) l'UE a tenu sa promesse de continuer à aider la Tunisie par des mesures concrètes à court terme dans le but de contribuer à la relance de l'économie tunisienne, qui a été sévèrement touchée par les attentats terroristes de 2015.

Selon Laura Baeza, ambassadeur de l'UE en Tunisie, *«c'est une très bonne nouvelle pour la Tunisie et pour l'Europe. La mesure sur l'huile d'olive publiée aujourd'hui témoigne de la solidarité avec la Tunisie et concrétise l'engagement que Mme Mogherini, Haute représentante de la Politique étrangère et de la Politique de sécurité de l'UE, avait pris vis-à-vis du chef du gouvernement Habib Essid, en juillet dernier. La publication de la mesure coïncide avec deux rendez-vous importants aujourd'hui même: le 12e conseil d'association Tunisie-UE, avec la coprésidence de Mme Mogherini et M. Jhinaoui, ministre tunisien des Affaires étrangères; et le début du premier cycle des négociations de l'Accord de libre échange complet et approfondi (Aleca), à Tunis, qui devra consolider et renforcer l'intégration entre les économies européenne et tunisienne».*

La publication de la mesure intervient suite à son adoption par le conseil des ministres de l'UE, le 11 avril 2016; le Parlement européen avait déjà adopté la mesure en plénière, le 10 mars 2016, avec une large majorité de voix (500 votes pour, 107 contre et 42 abstentions). Le début du processus législatif de codécision avait commencé, le 17 septembre 2015, avec l'adoption par la commission européenne d'un projet de règlement, et sa transmission au conseil et au parlement européens pour examen et adoption formelle.

L'huile d'olive est la principale exportation agricole de la Tunisie vers l'UE et le secteur de l'huile d'olive joue un rôle important dans l'économie du pays puisqu'il fournit des emplois directs et indirects à plus d'un million de personnes et représente un cinquième du total de l'emploi agricole. L'initiative améliore l'accès pour les exportations d'huile d'olive tunisienne vers l'UE, et offre à la Tunisie un avantage économique plus que nécessaire à court terme.

Pour répondre aux préoccupations des producteurs européens d'huile d'olive, le règlement prévoit une évaluation à mi-parcours et la mise à jour des mesures si elles se révèlent nuisibles pour les producteurs européens d'huile d'olive.

Les relations commerciales entre l'UE et la Tunisie sont régies par l'accord euro-méditerranéen d'association, signé en 1995, qui a jeté les bases de la création d'une zone de libre-échange et prévoit une libéralisation progressive dans le domaine agricole.

L'accord prévoit un contingent annuel à droit nul de 56.700 tonnes pour les exportations tunisiennes d'huile d'olive.

L'UE est le premier producteur, consommateur et exportateur d'huile d'olive au monde. Au cours des six dernières années, l'UE a produit 70%, a consommé 58% et a exporté 66% de l'huile d'olive dans le monde. Le montant total de l'huile d'olive produite dans l'UE varie d'une année à l'autre (1.433.600 tonnes en 2014/15 et 2.482.700 en 2013/14). Les plus grands producteurs sont l'Espagne (841.200 tonnes en 2014/15), la Grèce (300.000 mille tonnes en 2014/15), et l'Italie (222.000 tonnes en 2014/15).

[Lien vers le règlement.](#)

Source : <http://kapitalis.com/tunisie/2016/04/18/un-meilleur-acces-pour-lhuile-dolive-tunisienne-a-leurope/>